

A partir d'une date comprise entre 1707 et 1730, les Barnabites, devenus propriétaires des moulins de Chez Baillard, les administrent avec soin et en confient l'exploitation à deux meuniers distincts. En 1749, les moulins amont sont tenus par honorable Pierre, fils émancipé de François Chambet, natif de Peillonnex, illettré. Depuis combien de temps ? Nous ne le savons pas. En 1776 le meunier est aidé dans son travail par son fils Aimé et par un domestique, Joseph Tinjod. Pour assurer le service du moulin, il entretient quatre chevaux. Le 9 décembre 1783, le contrat d'amodiation est renouvelé en faveur du père et du fils agissant conjointement.

Actif et entreprenant, Pierre Chambet conduit ses affaires avec succès. Il prend en acensement des terres vacantes, achète des parcelles, surtout des vignes, est conseiller de Fillinges, syndic et exacteur en 1758.

Devenu veuf, il épouse en secondes noces, en 1772, une veuve, Claudine, fille de noble Louis de Chassey qui approuve l'union... Mais en raison du décès de son fils Aimé et de son âge, il subacense par acte du 8 décembre 1787, les moulins à Jacques Baillard Berthet, de chez Baillard, à compter du 25 mars 1788, pour la ferme annuelle de 9 coupes de froment, 9 coupes de bled de moulin, mesure de La Roche, 100 livres, 2 chapons gras, et deux louis d'or neufs de France pour épingles.... Pierre Chambet décède vers 1790.

En 1726, c'est Nicolas, fils de François Baillard, qui est meunier des moulins d'en bas. Il a 36 ans. Sa femme Jacqueline Dupraz lui a déjà donné plusieurs enfants dont Joseph et François, nés respectivement vers 1710 et 1717. Il est illettré mais ses fils sauront tous lire et écrire. Le benjamin, Jean-François, né vers 1729, sera étudiant au collège de Thonon et continuera d'ailleurs de vivre dans cette ville avec le titre de maître..

Aidé de ses fils Joseph et François, Nicolas acquiert une certaine aisance, saisit toutes les occasions pour arrondir son patrimoine immobilier, marie sa fille Jacqueline à Joseph Callendrier, du Pont Morand... Il meurt vers 1750. Joseph lui succède, mais ce dernier malade, fait son testament le 2 mai 1754 et décède peu après. Nicolas, son fils et héritier universel, abandonne bientôt les moulins. De toute façon, en septembre 1758, la place est occupée par honorable Joseph, fils de Joseph Pellet, natif de Peillonnex.

Vingt ans plus tard, discret Jean-Baptiste Raibon, natif et habitant d'Arpigny, exploite les moulins d'en bas. C'est là qu'est passé le 27 avril 1788, le contrat dotal de son fils Joseph et de l'Antoinaz Naly, de la Côte-d'Hyot. C'est là aussi que, le 15 septembre suivant, Jean-Baptiste, victime d'une maladie languissante, dicte ses dernières volontés et désigne ses héritiers universels, ses fils Joseph et François.

Un inventaire de ses biens, dressé à la suite de son testament, souligne sa réussite matérielle. En effet, tout au long de sa vie, il a acheté, souvent en indivision avec son beau-père Pierre Chambet, des terres et des maisons qu'il a mises en valeur. En cette année 1778, il possède 15 vaches qui sont en commande chez divers particuliers, "rière les paroisses de Contamine, Peillonnex, Marcellaz et Fillinges" : c'est un capital qui rapporte...

Il emploie deux domestiques et dispose de 4 chevaux et de 4 mulets pour faire valoir son bien et les moulins où il habite....

Il décède dans l'année qui suit la rédaction de son testament.

La famille continue à diriger les moulins d'en bas jusqu'en 1793 : d'abord sa veuve, la Françoise Decroux, puis son fils Joseph, et après la mort de ce dernier, vers la fin de 1786 ou le début de 1787, sa belle-fille Antoinette Naly.

Surviennent alors les graves événements que l'on sait : fin 1792, le rattachement de la Savoie à la France révolutionnaire et début 1793, la nationalisation des biens du clergé, donc des moulins des Barnabites. Nous évoquerons bientôt cette étape.

**Lucien BAJULAZ**

Les Moulins de Petit Couvette

